

MANIFESTATIONS DURABLES

➤ Pour des manifestations responsables et durables, mais surtout réussies...



La Municipalité de Savièse est heureuse d'accueillir, tout au long de l'année, de nombreux évènements. Qu'elles soient sportives, musicales ou culturelles, petites ou grandes, les manifestations savièssannes participent à la notoriété et au dynamisme de notre commune.

Organiser une manifestation est synonyme de volonté et de passion, mais aussi d'investissement et de défis. Pour cela de nombreux paramètres doivent être pris en compte afin d'assurer sa réussite, comme par exemple, les diverses autorisations, les infrastructures, les parkings, le trafic et les fermetures de routes, les transports, le tri des déchets, la sécurité, etc.

Afin d'uniformiser, de faciliter et d'encadrer la mise sur pied d'évènements durables et responsables, la Municipalité de Savièse a édité une directive régissant l'organisation des manifestations. Elle définit ce qu'est une manifestation et précise des éléments comme :

- › les bases légales qui entourent l'organisation et les autorisations de manifestation
- › les conditions nécessaires pour la demande d'autorisation.
- › les délais pour la demande qui sont jusqu'à 100 personnes de 2 mois, jusqu'à 500 personnes de 4 mois et dès 500 personnes de 6 mois.
- › l'obligation d'obtenir la labélisation Fiesta pour les manifestations de 500 personnes et plus.
- › les conditions pour l'utilisation des services et des locaux communaux
- › les sanctions liées au non-respect des prescriptions de la directive.
- › la gestion des déchets durant la manifestation et notamment l'obligation d'utiliser de la vaisselle durable ou réutilisable.

Cette directive est accompagnée d'un formulaire de demande d'autorisation de manifestation ainsi que d'un aide-mémoire qui guidera les organisateurs dans les différentes étapes du processus organisationnel en fournissant les coordonnées des personnes à contacter et la liste des documents à fournir. Il est nécessaire de préciser que concernant les lotos et les concerts de sociétés, la rencontre annuelle entre les sociétés locales et la commune pour la réparation des dates fait office de demande et qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre d'autres démarches.

C'est aussi l'occasion aussi d'agir sous l'angle de la durabilité et du respect de l'environnement dans l'organisation des manifestations, notamment dans le domaine du tri et de la production de déchets. Ainsi la directive va dans le sens d'obliger dès le 1er janvier 2021 les organisateurs de toutes manifestations accueillant du public sur le territoire de la commune de Savièse à veiller au tri des déchets et à n'utiliser plus que de la vaisselle réutilisable ou durable dans le cadre de leur manifestation. Ainsi la vaisselle jetable en plastique est bannie des manifestations communales.

Pour ce faire, la Municipalité va se doter de verres à vin et de verres à eau lavables et réutilisables qu'elle mettra gratuitement (lavage compris) à disposition des organisateurs. Ces derniers ne devront payer que les pièces perdues ou endommagées. Un partenariat avec Papival sera réalisé pour le lavage des verres de la Commune et leur stockage. Les organisateurs pourront ainsi, en passant directement par Papival, louer d'autres pièces de vaisselles réutilisables en fonction de leurs besoins. Pour les lotos et plus petites manifestations et afin d'éviter aux organisateurs de devoir se déplacer sur Sion pour aller chercher les verres de la commune, cette dernière organisera le transport ou stockera des verres

directement dans ses locaux.

Finalement un guide des manifestations durables, qui permet aux organisateurs d'analyser leur future manifestation sous l'angle de la durabilité et d'intégrer ses notions dès le début des démarches de planification. Ce guide se veut une boîte à outils à l'attention des organisateurs pour les aider à prendre les bonnes décisions dans le cadre de l'organisation de leur manifestation.

 Aide-mémoire

 Autorisation pour manifestation
demande

 Guide des manifestations durables

 Organisation des manifestations
directive

 Vaisselle réutilisable